Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 1er juillet 2025
Publié le 1er juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 10 heures, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni au siège de Decoset, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le vendredi 23 mai à 14h00 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

Etaient présents : M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir : MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE) pouvoir à M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient absents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BARGE ANSELME (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE),M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), MME RIVOIRE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE),

Date de la convocation : JEUDI 19 JUIN 2025

Secrétaire de séance : M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU)

Accusé de réception en préfecture
031-283102636-20250701-D2025-15-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

D2025-15 – Création et Suppressions de postes, mise à jour du tableau des emplois : approbation

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par son organe délibérant.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En 2023, Decoset a élaboré son schéma stratégique de long terme à horizon 2040 et son projet d'établissement pour la période 2023-2026. Ces documents d'orientation de moyen et long terme nécessitent des ajustements d'effectifs.

Création d'un poste de technicien territorial (catégorie B), à temps non complet, pour occuper les fonctions d'animateur

Considérant qu'un des agents du service Prévention et Changement des comportements occupant des fonctions d'animation a sollicité un temps partiel 80% à compter du 1er septembre 2025 et a obtenu l'avis favorable de sa cheffe de service ;

Considérant que, au vu de l'activité du service Prévention et Changement des comportements, la Directrice a donné un avis favorable à l'augmentation du temps de travail de l'agent recruté à temps non-complet 20h pour le passer à 24h, à compter du 1er septembre 2025 ;

Il convient de créer un poste à temps non-complet 24h. Le poste à temps non complet 20h fera l'objet d'une suppression ultérieure après évaluation des besoins du service.

Suppression de postes au service Marchés Publics, au service Ressources Humaines et au service Tri et Valorisation matières

Considérant que l'assistante marchés publics, agent de catégorie C, a fait valoir ses droits à la retraite au 1er avril 2025 ;

Considérant que le jury de recrutement pour le poste de gestionnaire paye-carrières-gestion du temps et de l'absentéisme au service des Ressources Humaines a permis de retenir la candidature d'un agent fonctionnaire de catégorie C ;

Considérant que le transfert d'office des agents du centre de tri de Toulouse au prestataire Paprec qui exploite le nouvel équipement à Bessières est effectif depuis le 1er mai, il convient de procéder à la suppression de 50 postes de catégorie C au service Tri et Valorisation.

Il convient de supprimer le poste de catégorie B créé au service des Ressources Humaines pour le remplacement de l'agent parti en détachement dans la fonction publique d'état, le poste d'assistante

Accusé de réception en préfecture
031-253102536-20250626-D2025-15-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

de catégorie C au service Marchés Publics et les 50 postes de catégorie C au service Tri et Valorisation matière.

Le Comité Social Territorial (CST) a donné un avis favorable à la suppression des postes et à l'approbation du tableau des effectifs. La création de poste lui a également été soumise pour information.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Vu les statuts de DECOSET,

Vu la délibération D2024-46 du Comité Syndical en date du 16 décembre 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2025,

Vu la délibération du Comité Syndical du 16 décembre 2024 relative au tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 juin 2025,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Vice-président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi de catégorie B, cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à temps non complet (24h), pour assurer les fonctions d'animateur(trice) au service Prévention et Changement des comportements, et le recrutement d'un agent contractuel à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir. Le cas échéant, par dérogation, de recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique.

- **APPROUVE** la suppression d'un poste de catégorie B, grade de rédacteur, rédacteur principal 2ème classe, rédacteur principal 1ère classe, à temps complet, au service des Ressources Humaines ;

- **APPROUVE** la suppression d'un poste de catégorie C, grade d'adjoint administratif de 1ère classe, à temps complet, au service Marchés publics ;

- **APPROUVE** la suppression de 50 postes de catégorie C, à temps complet, au service Tri et Valorisation Matière ;

- **APPROUVE** le tableau des emplois modifié tel que présenté :

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20250625-D2025-15-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Services	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL DES POSTES CREES	TOTAL DES POSTES POURVUS	TOTAL TIT/ STAG	TOTAL CONT
Direction générale	3			3	2	1	1
TOTAL	3			3	2	1	1
Direction Administrative et financière	1			1	1	1	
Secrétariat de direction			1	1	1	1	
Affaires juridiques et DSP	1			1	1		1
Finances	1		3	4	4	4	
Ressources Humaines	2	1	1	4	3	2	1
Marchés publics	2	3		5	4	3	1
TOTAL	7	4	5	16	14	11	3
Direction des Services Techniques	2			2	1	1	
Suivi administratif			1	1	1	1	
Valorisation énergétique	3			3	3	1	2
Tri et Valorisation Matière	1	1		2	2		2
Valorisation organique	1 + 1/2	1/2	6	8	7	7	
Transfert et Transport	1/2	1 + 1/2	12+ 1/2	14.5	13.5	12.5	1
Déchèteries	1	1	37+ 1/2	39.5	39.5	32.5	7
Etudes et Travaux		2	1	3	3	3	
Innovation, données et informatique	1	2	1	4	3	2	1
TOTAL	10	8	59	77	73	60	13
Direction de la Transition et l'Accompagnement aux Changements	1			1	1		1

Accusé de réception en préfecture
031-253104569-20250625-D2025-15-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Relation usagers			2	2	2	2	
Communication	1	2		3	3		3
Economie circulaire	1			1	1		1
Prévention et Changement de Comportement		3		3	3		3
Hall 9	1			1	1	1	
TOTAL	4	5	2	11	11	3	8
TOTAL GENERAL	**24**	**17**	**66**	**107**	**100**	**75**	**25**

Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Secrétaire de séance

M. BOUCHE

DEchetteries - COllectes - SElectives - Traitements - S.M. DECOSET

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	2	1	3
Votants	3	1	4
Pouvoirs	1	0	1
Total de voix	**6**	**2**	**8**
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	**6**	**2**	**8**

Accusé de réception en préfecture
031-253112-xxxx-20250625-D2025-15-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025